

CLAUDE LA CHARITÉ

Université de Paris-Sorbonne

L'émergence de la lettre familière érasmiennne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne

« Ceux qui divisent toutes les lettres en salutation, exorde, narration et conclusion et pensent que toute la technique de l'art d'écrire des lettres se limite à cela méritent d'autant plus d'être accusés de ridicule. »

Érasme, *Conficiendarum epistolarum formula*, 1519¹.

A six ans d'intervalle, paraissent deux recueils épistolaires se revendiquant clairement du genre cicéronien de l'*epistola familiaris* : *Les Epistres familiares et invectives*² (1539) d'Hélisenne de Crenne et les *Epistres Morales et Familieres*³ (1545) de Jean Bouchet. Si le genre de la lettre familière a été mis au goût du jour par le traité d'art épistolaire d'Érasme, le *De conscribendis epistolis* (1522), les pratiques, dans le domaine français, ne se conformeront aux préceptes de l'humaniste de Rotterdam qu'à la fin du siècle avec Montaigne, par exemple, mais dans un tout autre registre que celui de la lettre⁴. Pourtant, après le traité érasmien, l'écriture épistolaire familière se trouve en pleine mutation, et les effets de cette évolution se font sentir chez deux épistoliers aussi différents que Jean Bouchet et Hélisenne de Crenne. En fait, sous la même étiquette d'« epistres

familieres », nous retrouvons aussi bien les épîtres versifiées du « Traverseur des voyes perilleuses⁵ », dont le canevas est hérité de la Grande Rhétorique du XV^e siècle⁶, que le recueil de lettres de « madame Helisenne », le tout premier en France à être rédigé en prose vernaculaire⁷. Jusqu'à ce jour, en dépit de l'intérêt suscité par les épîtres d'Hélisenne de Crenne dans la critique, personne ne les a rapprochées du recueil de Jean Bouchet, si ce n'est Jean-Philippe Beaulieu qui relève que, chez les deux auteurs, le genre de l'épître familière revêt une « dimension injonctive » prédominante, « reliée à une volonté moralisatrice⁸ ». Mais à cause de cette communauté de genre – et c'est ce que nous voudrions démontrer –, les deux recueils épistolaires entretiennent une ambiguïté fondamentale dans les interstices du texte quant au sens véritable des exhortations morales, comme si une morale alternative venait miner le discours orthodoxe. L'épître familière apparaît en quelque sorte comme le lieu d'actualisation d'une morale et de sa subversion. Nous nous proposons dans un premier temps de relever les réflexions que formulent les deux épistoliers sur leur utilisation de l'épître familière. Dans un second temps, nous voudrions, à partir de l'exemple concret, commun aux deux auteurs, de la morale de la femme chrétienne, montrer comment cette morale se trouve subvertie dans leurs épîtres. Enfin, nous tâcherons de mettre cette subversion en rapport avec l'émergence du genre érasmien de la lettre familière, en particulier s'agissant de l'*aptum*.

*La pratique de l'épître familière selon Jean Bouchet
et Hélisenne de Crenne*

Si les deux épistoliers s'expliquent très brièvement sur leur recours à l'épître familière, leurs considérations, derrière leur apparente généralité, n'en sont pas moins révélatrices de la conscience qu'ils ont de pratiquer un genre bien défini, dont ils ne saisissent peut-être pas tous les traits distinctifs, mais dont la mise en œuvre ne peut plus faire abstraction de la réflexion d'Érasme, même si elle n'est pas comprise jusque dans ses ultimes conséquences. En effet, nous retrouvons dans les remarques autoréflexives autant d'éléments ressortissant à l'ancienne rhétorique épistolaire qu'à la nouvelle. C'est par référence au *De conscribendis epistolis*⁹ qu'il faut comprendre l'insistance mise sur la *varietas* des épîtres. Par ailleurs, la conception de la lettre comme traité ou confondue avec des genres de l'éloquence oratoire est à mettre en relation avec l'ancienne rhétorique épistolaire qui s'était contentée de transposer, sans l'adapter, la tradition oratoire au domaine épistolaire.

La varietas de l'épître familière

S'il y a une image forte que le lecteur du traité d'art épistolaire d'Érasme était susceptible de retenir, c'est bien celle du poulpe qui prend la couleur du sable où il se trouve. Or, cette image renvoie à l'infinie variété dont le style épistolaire doit pouvoir s'accommoder :

[...] [Le style épistolaire] doit être flexible et, de même que le poulpe s'adapte aux conditions de son environnement, de même la lettre doit s'adapter à tous les sujets et toutes les circonstances¹⁰.

Jean Bouchet comme Hélienne de Crenne prennent bien soin de mettre en valeur la diversité ou la variété de leurs épîtres familières. Jean Bouchet n'utilise pas le calque latin de « variété » mais se contente d'évoquer à deux occasions la diversité des matières qu'il aborde dans son œuvre. Il nous faut citer ici intégralement le sommaire qu'il met en tête de son recueil :

L'argument des Epistres Familieres.

Amy Lecteur duquel le clair esprit
 Suyt les propos de **diverses** matieres,
 Qu'ont les amys pour se veoir par escript,
 En trouveras es lettres familiares
 Du Traverseur, toutes particulieres.
 De **divers** sens, sentences, & propos,
 Non de luy seul, mais de plusieurs suppos
 Grans orateurs, & clerks en toutes lettres,
 Au Grec, Latin plusque au francois dispos,
 Non ignorans pourtant vulgaires metres. (*EMF*, 1, v°)

Diversité de propos donc, mais aussi de destinataires, diversité d'autant plus grande que Bouchet a inclus, en plus de ses propres épîtres, les réponses de ses destinataires. Pourtant, bien qu'il insiste sur la diversité des propos, il ne parle pas du style, mais pour peu qu'il soit respectueux du *decorum*, on peut supposer que la diversité des matières implique la diversité du style. Dans cet argument, en fait, l'épistolier fait clairement allusion à l'*aptum* de la personne, c'est-à-dire à la convenance suivant laquelle le scripteur met tout son soin à adapter sa lettre à son destinataire, notion capitale pour Érasme. Nous y reviendrons plus loin.

De son côté, Hélienne de Crenne insiste elle aussi sur la variété, à cette différence qu'elle emploie le

calque de *varietas* et, ce faisant, renvoie plus clairement que Bouchet au concept rhétorique. D'ailleurs, la portée rhétorique ne tient pas qu'au choix du mot ; elle est énoncée explicitement par l'épistolière qui précise que cette variété est indispensable à l'intérêt du lecteur, qui autrement risquerait de s'ennuyer :

L[']occasion qui plus fort me provoque de accumuler ses epistres familiares, et invectives, est pource que je me persuade, qu'elles pourront propiner quelque recreation aux lecteurs, veu la diversité des propos en icelles redigez. Car d'autant qu'il est croyable, & concessible, que une seule maniere de chant ou ung acte de comedie, qui n'est varié, & diversifié de personnaiges, fait peine aux auditeurs, & s'en peult on facilement tedier & ennuyer. Au contraire. J'estime varieté en cella, & aultres choses estre tousjours de suave delectation associée. (*EPI*, 55)

Si là encore la « diversité des propos » est mise en valeur, la multiplicité des destinataires n'est pas affirmée explicitement. Pourtant, dans la métaphore de la comédie, dont l'intérêt pour le lecteur réside dans la diversité des personnages, nous pouvons distinguer en filigrane les scripteurs multiples (Hélisenne et son mari jaloux) et les nombreux destinataires. Jusqu'ici, la définition de l'épître familière semble donc identique à celle de Bouchet. Cependant, l'épistolière va plus loin : d'abord, en employant la comparaison de la comédie, elle fait clairement référence à Érasme, qui voulait que le style épistolaire soit « plus proche de la comédie que de la tragédie, voire plus bas encore que le style comique, dans la mesure où cela procède d'une simplicité diligente¹¹ » ; ensuite, sa variété de propos a une incidence

directe et explicite sur le style. En préambule à ses épîtres invectives, l'épistolière, victime des changements subits de Fortune, affirme en effet devoir faire coïncider son style avec le revirement de sa situation :

[...] Je derelingue le stile accoustumé des Epistres Familieres, considerant que ma fortune acerbe ne permet en icelluy perseverer : Certes sa crudelite intolerable me stimule de sorte qu'elle me contrainct, nonobstant mon naturel, au contraires qu'aux Epistres Invectives je donne commencement. (*EFI*, 106)

Même si le concept de « stile » est difficile à appréhender au XVI^e siècle, puisqu'il est toujours intimement lié à celui du genre, entendu au sens de *genus scribendi*, il n'en demeure pas moins que l'épistolière postule aussi une variété de styles.

Jusqu'ici nous n'avons aperçu que la partie émergée de l'iceberg, celle de la nouveauté rhétorique procédant d'Érasme et revendiquée par les deux auteurs pour leurs épîtres familières. Cependant, en creusant davantage, nous découvrons aussi des survivances de la rhétorique oratoire.

La lettre comme traité

Bouchet, toujours à l'affût de l'émergence des nouveaux genres, c'est-à-dire des genres antiques revisités, n'hésite pas à y rattacher ses œuvres, même si bien souvent il ne saisit pas les traits distinctifs de ces genres. C'est ainsi qu'il essaie d'inscrire certains de ses poèmes courts sous la rubrique d'épigrammes, alors même que, comme l'ont démontré Claude A. Mayer et Paul M. Smith¹², ils n'ont d'épigrammes que le nom. Dans

une moindre mesure, il n'en va pas autrement de ses épîtres familières.

Bien qu'il se réclame, comme nous l'avons vu, de la nouveauté érasmienne pour la diversité, il n'hésite pas, par ailleurs, à assimiler ses épîtres à des traités. Dans sa déclaration d'intention en tête de son recueil, il explique les raisons qui l'ont amené à réimprimer l'ensemble de son œuvre, après que des imprimeurs véreux eurent dénaturé ses chroniques et ses prosimètres, en y introduisant des scories ou en n'en retenant que des morceaux choisis :

[...] J'ay par le congé, octroy et permission du Roy fait imprimer de nouveau lesdictes Epistres Morales & Familieres, & **autres petitz traictez** en prose et vers, & commencé a faire reimprimer au vray les aultres. (*EFM*, 6, r^o)

Sans donner dans ces « occasions des troubles du monde [qui] sont Grammairiennes¹³ », dont parle Montaigne, il faut tout de même reconnaître que l'emploi de l'expression « autres petitz traictez » ne peut que nous fonder à penser que l'épistolier ne percevait pas ces lettres autrement que comme des traités. Or, ce statut de traité accordé aux œuvres épistolaires apparaît tout à fait conforme à la visée édifiante et moraliste de Bouchet, puisque ces épîtres contiennent, selon ses propres mots, « la dignité des estatz, les faultes qu'on y commect souvent, & la forme & maniere en sommaire de bien & morallement y vivre » (*EMF*, 6, r^o).

Chez Hélienne de Crenne, ce caractère de traité n'est pas aussi ouvertement revendiqué pour les épîtres. Cependant, Jerry C. Nash a analysé scrupuleusement la

pratique épistolaire de l'auteure à partir d'indices auto-réflexifs disséminés dans l'ensemble de son recueil. De cette étude, il ressort, entre autres, que l'épistolière conçoit ses lettres comme des cantiques, c'est-à-dire, suivant la définition de Sébillot¹⁴, autant comme une « perpétuelle louange » des mérites des femmes que comme un « continu vitupère » de l'injuste misogynie des hommes. Cette approche biblique de l'épistolarité amène avec raison le critique à rapprocher les épîtres d'Hélisenne de Crenne des épîtres bibliques. De cette confrontation, émerge une conclusion tout à fait intéressante pour notre propos : « En fait, l'épître littéraire (du latin *epistula*), telle que la conçoivent Cicéron, saint Paul ou Hélisenne de Crenne, est moins une lettre qu'une dissertation épistolaire, presque un traité formel, destiné clairement à une réception publique¹⁵. » C'est dire que, chez Hélisenne de Crenne tout comme chez Bouchet, la lettre familière remplit la fonction de traité. Or, on ne peut pas être plus éloigné de la lettre familière érasmiennne que dans le cas de la lettre-traité. En effet, en cherchant à cerner les caractéristiques propres de la « vraie » lettre – entendons ici la lettre familière –, Érasme exclut bon nombre d'œuvres épistolaires :

[Parmi les lettres,] il y a celles qui devraient être appelées plus proprement des « livres », comme les lettres de Platon, toutes celles de Sénèque, la plupart de celles de Jérôme, Cyprien et Augustin, de même que quelques-unes de Tertullien. Il y a certaines autres lettres qui mériteraient davantage d'être considérées comme des « discours » : je pense aux longues épîtres adressées à des princes ou à des magistrats et portant sur des matières difficiles et absconses¹⁶.

*L'opposition entre les « Epistres familiaires »
et les « Epistres Oratoires »*

La raison véritable pour laquelle Érasme rejette ces lettres hors du cadre de la lettre familière peut nous échapper à première vue. Pourtant, elle est simple : c'est que ces œuvres se fondent sur une rhétorique plus proprement oratoire qu'épistolaire. Barthélémy Aneau, dans sa préface à l'*Epistre d'Euchier à Valerian* (1552), résume cette opposition de façon aussi éclairante que succincte :

Car de toutes Epistres (en somme & en general) les unes sont familiaires, traictantes choses communes, & quotidianes : lesquelles sont (ainsi que dict Turpil le Comic) comme un mutuel parlement, ou devis, entre les amys absens. [...] Aultres Epistres sont Oratoires, de hault argument : traictantes de grandes choses : ne differentes en rien d'Oraisons [...], & sont ouvrages de tout artifice Rhetoric, acomplies de toutes parties : & escriptes en hault style, convenant à l'argument telles que sont les Epistres Saint Hierome, Ciprian, Augustin, Tertullian, & Senec latins : de Saint Paul, Basil le grand, Origene, & Platon Grecz [.]¹⁷

En somme, les lettres familières sont à la conversation quotidienne entre amis (*sermo*) ce que les lettres oratoires sont à la grande rhétorique publique d'apparat (*oratio*). A partir des seules précisions d'ordre auto-réflexif, il est difficile de situer les épîtres familières de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne dans la mouvance de la lettre familière, les épistoliers semblant concilier deux conceptions épistolaires qui répugnent à la cohabitation.

*L'actualisation de la morale de la femme chrétienne
dans les épîtres et sa subversion*

Pour voir plus précisément ce qu'il en est de la pratique de l'épître familière, il nous faut maintenant recourir à un exemple pour chacun des deux recueils. Gardant à l'esprit la dimension injonctive prédominante reliée à une volonté moralisatrice que Jean-Philippe Beaulieu perçoit comme un trait commun aux épîtres familières des deux épistoliers, nous nous pencherons sur la soumission à l'autorité paternelle que prêche Hélienne à Clarice et sur l'éloge qu'adresse Jean Bouchet à une dame du Poitou adonnée à la poésie.

*Soumission à l'autorité paternelle et dissimulation :
Hélienne à Clarice*

S'il est bien vrai qu'Hélienne se livre à l'exhortation morale dans ses deux lettres à Clarice (épîtres familières 8 et 9), la perspective dans l'une et l'autre épîtres se modifie à tel point que la seconde se trouve à contredire la première. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer le sommaire des deux lettres :

La. viii. Epistre.

Epistre exhibée par ladite dame à une sienne compagne nommée Clarice, laquelle elle **exhorte** d'extirper une amour de long temps inserée, qu'elle congnoist l'empescher, de s'accomoder à la paternelle volonté. (EFL, 80)

La. ix. Epistre.

Epistre transmigrée par ma dame Helisenne à la predicte Clarice, laquelle elle **persuade** de persister en

dissimulation, afin de ne faire indice de l'amoureuse flamme, de laquelle n'a esté en faculté de s'en pouvoir desister. (*EFL*, 84)

Tout d'abord, le sommaire établit une distinction nette entre le genre de l'*epistola dehortatoria* (lettre 8) et le genre de l'*epistola suasoria* (lettre 9). Bien que les deux genres ressortissent au discours délibératif, la nuance entre les deux est capitale, du moins pour Érasme. En effet, pour lui, l'*epistola dehortatoria* doit faire appel aux affects du destinataire pour l'amener à le détourner de quelque chose, alors que l'*epistola suasoria* se fonde plutôt sur l'argumentation, les lieux et donc la raison¹⁸. Malgré cette typologie, il n'est pas exclu que la lettre d'exhortation puisse recourir en partie à la raison et que la lettre de persuasion s'inscrive aussi sous le signe de l'affectivité. En fait, il importe surtout que la lettre d'exhortation ait une dominante affective et que la lettre de persuasion soit principalement rationnelle. Déjà, du simple fait de recourir essentiellement au discours délibératif, les lettres d'Hélisenne à Clarice ne peuvent prétendre au titre de lettres familières érasmienne. En fait, Érasme conçoit une quatrième source du discours, le genre familier, qui vient s'ajouter aux genres suasoire, démonstratif et judiciaire. Sous le genre familier, il range les lettres d'information, d'instructions, de remerciement, etc.¹⁹, mais aucune lettre d'exhortation ou de persuasion n'y figure.

Par ailleurs, la stratégie employée par l'épistolière est la plus appropriée à l'état de la destinataire dans les deux cas. En effet, alors que Clarice redoute d'être mariée à un gentilhomme étranger contre son gré, elle risque à tout moment de dévoiler à son père qu'elle

aime ailleurs. Or, pour la détourner de ce danger et tenter de neutraliser son « trop affectueux desir », car le temps presse et les syllogismes n'auraient pas d'emprise sur l'agitation de Clarice, Hélienne cherche à convaincre sa destinataire, en lui représentant les « jalousies » qui ne manquent jamais d'escorter les « mariaiges de longue amour poursuyviz », le risque de figurer au rang des « pusillanimes femmes » si elle ne réprime son amour, le peu de raisons qu'elle aurait d'être « effligée » pour la perte d'un amant, alors que Didon n'a pas eu la tentation de s'« angustier » pour la mort de son mari, etc. Bref, elle incite sa correspondante à étouffer son « amoureuse flambe », en lui faisant craindre de sombrer dans des passions plus destructrices : jalousie, pusillanimité, deuil, etc. Par contre, dans la seconde lettre, sa méthode change du tout au tout. Maintenant que la tempête est passée et que le risque de dévoiler son amour a été évité par l'habile mensonge d'une soudaine vocation religieuse, l'incitation à dissimuler l'irrépressible amour se fait plus pondérée. L'épistolière veut maintenant amener Clarice à prendre un moment pour réfléchir à la façon de procéder afin que le père reconnaisse éventuellement l'amant comme gendre. Sous-jacent à tout ce passage, se trouve inscrit en fait le lieu de l'« utile » :

Mais si bien tu considere, ceste dilation, pourra donner bon principe à tes affaires, pour avoir le temps de premediter : par quel moyen ton desiré serviteur exposera à ton pere l'affection qu'il a d'estre en affinité avec luy lyé, & peult estre que fortune rassasiée de te persecuter : a l'heure te favorisera, & si oultre ton opinion elle te gratifie, preserve toy que par intemperée lyesse tu face indice de ceste

amour : laquelle précédemment avec sens, patience et discrétion, tu as occultée. (*EFI*, 85)

Si cette adaptation de l'exhortation morale aux circonstances et pour ainsi dire à la disposition psychologique de la destinataire est efficace, elle ne s'en effectue pas moins au détriment de la morale, réduite à devenir étonnamment provisoire. Ainsi, de la soumission à l'autorité parentale qu'elle prêche dans la première lettre (« [...] fais que ton vouloir à celluy d'altruy se conforme [...] » (*EFI*, 81)), Hélienne en vient à approuver la désobéissance et le mensonge, voire le chantage de Clarice face à son père (« [...] par ceste tienne invention, subtilement excogitée, à esté differé ce mariage [...] » (*EFI*, 85)). En définitive, c'est le vouloir de Clarice qui a prévalu sur celui d'autrui.

Jean Bouchet à une dame du Poitou

Les cas de morale subvertie dans les épîtres de Bouchet sont à la fois moins nombreux et moins flagrants. Pourtant, dans l'éloge qu'il adresse à une dame du Poitou, il est contraint d'élargir, voire de modifier, le modèle d'éducation chrétienne qu'il propose à la femme dans ses épîtres morales. A la différence des lettres d'Hélienne à Clarice, l'épître qu'il envoie à la dame « de clair et bon esprit » peut se réclamer d'un type épistolaire relevant du genre familier érasmien : l'*epistola gratiarum*. Le sommaire précise cette appartenance générique on ne peut plus clairement : « Epistre envoyée par l'acteur, a une dame de Poictou de clair et bon esprit, bien escrivant, & mieulx parlant, par laquelle il la **mercie** de son recueil » (*EMF*, Dii, r^o). Or, ce genre de la lettre de remerciement, qui fait la part

belle au discours démonstratif, que ce soit pour louer le don ou le donateur, n'est pas étranger à l'héritage des Grands Rhétoriciens²⁰.

D'ailleurs, la plus large partie de l'épître est consacrée à la description encomiastique de la bienfaitrice. L'accent est surtout mis sur son talent littéraire, avec lequel l'épistolier, par modestie, prétend ne pas pouvoir rivaliser :

Mais je n'ay art, science, ne pratique
 De vous escrire en telle rhétorique
 Que je vous vy parler, & diviser,
 Et plaisans vers si bien pyndariser,
Que je trouvoy de prime face estrange,
 D'en approcher ne pourrois sans estre ange [.]
 [...] Car comme on dit estes tousjours levée
 Au point du jour, & d'esprit eslevée
 Pour regarder au cas de la maison,
 Puy passer temps par prudence & raison,
 Aucunesfoys aux champs, puis sur un livre
 Et quand vous trouvez vostre esprit au delivre
 A composer quelque rondeau moral,
 Ballade, ou lay, **qui ne vous siet point mal,**
 Car c'est le vray pasetemps d'une dame
 Qui ayme honneur, & veult saulver son ame.
 (EMF, Dii, r^o)

Malgré son admiration commandée par le genre démonstratif, Bouchet ne laisse pas de manifester le sentiment d'étrangeté initial qu'il a éprouvé en entendant une dame si bien « pyndariser ». Par ailleurs, la litote qu'il emploie (« qui ne vous siet point mal »), s'agissant des genres poétiques pratiqués par la poétesse, semble renvoyer au malaise que le moraliste ressent face à cette éducation si peu conforme à son

modèle de la femme chrétienne. En effet, nulle part dans ses épîtres morales, le rhétoricien ne prévoit de formation littéraire ni même de culture générale pour la femme, conforme en cela aux institutions de la femme chrétienne. Alors qu'il recommande aux écoliers – de jeunes hommes, cela va de soi – de s'initier aux lettres, de la tragédie jusqu'à la poésie lyrique en passant par la satire, à condition bien sûr de la lire « en la moralisant » (*EFM*, Fii, v^o), il ne formule à propos de l'éducation féminine qu'une seule remarque d'ordre littéraire sous forme de mise en garde :

Mais si scavez lire, prenez un livre
Ou apprendrez comme vous devez vivre
Gardez vous bien lire ung tas de romans
Lascivieux, & d'amours vehemens,
Si les lisez vous donneront matiere
Que vous n'aurez virginité entiere,
Mais la perdrez de fait ou de vouloir,
Et en pourrez a jamais pis valoir. (*EFM*, Eiiii, r^o)

En fait, le moraliste ne peut même pas s'en remettre au bon jugement des femmes, qui, contrairement aux hommes, ne semblent pas pouvoir moraliser en lisant. Seule la littérature déjà moralisée en quelque sorte, strictement édifiante, leur conviendrait. Or, il est douteux que, dans des conditions aussi restrictives d'accès à la culture, le rhétoricien puisse même envisager qu'une femme tienne la plume, du moins pour faire œuvre littéraire. Plus encore, il faudrait admettre au préalable que la femme soit susceptible d'élaborer elle-même un enseignement moral, ce qui semble fort dangereux aux promoteurs de l'humanisme chrétien, dont Jean-Louis Vivès, qui, prenant autorité de la première

épître à Timothée (II, 12), défend aux femmes toute activité pédagogique : « [il] ne [...] appartient [aux femmes] de enseigner ny presumer de soy aucune chose sçavoir [...] [ni de] persuade[r] [...] aux autres son ignorance²¹. » La conséquence de cette interdiction, c'est le silence qu'il convient à la femme de garder. Or, Bouchet y revient sans cesse : « Car l'ornement & la riche parure / D'une femme est la silence qui dure » (*EMF*, Diiii, v^o).

Mais, même s'il doit admettre pour les besoins de son éloge un comportement féminin pour le moins insolite à ses yeux, le rhétoricien ne manque pas d'insister sur la matière éminemment morale des poèmes de la dame (« rondeau moral »). Pourtant, il ne semble pas suffire à une femme de bien écrire pour être louée et Bouchet insiste assez par ailleurs sur l'idéal chrétien de cette dame qui, avant même de lire ou d'écrire, veille bien à « regarder au cas de la maison ». C'est ainsi que, à l'instar d'Hélisenne de Crenne, Jean Bouchet est obligé d'adapter son modèle d'éducation féminine aux besoins de l'éloge de la poétesse du Poitou.

La morale et l'épître familière

Cette analyse d'exemples concrets nous a permis de voir que, pour adapter le contenu de leurs lettres à leurs destinataires, dans certains cas spécifiques que nous avons relevés pour leur atypie, les épistoliers sont contraints de relativiser la portée de leurs exhortations morales. C'est dire l'importance que prend le destinataire inscrit au cœur de la lettre.

*Le destinataire de l'épître oratoire
et de l'épître familière*

Pour clarifier un peu le genre de l'épître tel qu'il s'actualise chez Jean Bouchet et Hélisenne de Crenne, il nous faut maintenant mettre à profit une opposition très utile que Barthélémy Aneau expose en tête de sa traduction de l'épître de saint Eucher, en précisant la particularité des épîtres oratoires :

Aultres Epistres [à part les épîtres familières] sont Oratoires, de hault argument : traictantes de grandes choses : ne differentes en rien d'Oraisons : sinon que les Oraisons sont generalles, & indefinement prononcées à tous les oyans, ou escriptes à tous les lisans, & les Epistres Oratoires sont speciales : & **determinément adressées à un, mais soubz le nom d'icelluy à tous**, & sont ouvrages de tout artifice Rhetoric, acomplies de toutes parties²² [.]

Par conséquent, ce qui fait la particularité des exemples analysés, c'est précisément que ces lettres, délaissant le caractère du traité pour un moment, s'adressent plus particulièrement à un destinataire et non pas seulement à un destinataire de façade, comme la plupart des épîtres pauliniennes, qui, bien plus qu'aux seuls Romains ou Corinthiens, sont écrites pour tous les Chrétiens. C'est à ce moment aussi que les épîtres familières de Bouchet et d'Hélisenne de Crenne se font le plus érasmienne, en donnant la prééminence à l'*aptum*, c'est-à-dire à la convenance de la personne.

L'aptum érasmien

Alors que dans l'épistolographie médiévale, l'*aptum*, en matière de topique de la personne²³, se restreignait souvent à la *conditio*, c'est-à-dire à l'état social du destinataire formalisé par l'emploi d'épithètes protocolaires dans les formules de salutation, l'*aptum* érasmien restaure la pleine extension de cette topique, qui compte, dans le *De inventione* de Cicéron, onze lieux : *nomen* (nom), *natura* (sexe, pays, âge, etc.), *victus* (éducation), *fortuna* (condition sociale : libre/esclave, riche/pauvre), *habitus* (talents acquis), *affectio* (sentiments), *studia* (goûts, occupations), *consilia* (intentions), *facta, casus et orationes* (actes et paroles)²⁴. Or, c'est par le recours à ces lieux que les épistoliers inscrivent les marques de leurs destinataires dans leurs lettres.

Si, dans la plupart des cas, Jean Bouchet et Hélicesse de Crenne se contentent d'une topique conventionnelle, en ne précisant que la *conditio* ou le *nomen* de leurs destinataires, révélant par le fait même qu'ils s'adressent à un destinataire de façade et qu'il s'agit donc d'épîtres oratoires selon la terminologie d'Aneau, dans les cas atypiques que nous avons vus, le recours à une multitude de lieux ancre le destinataire dans la lettre au point que le contenu s'y trouve approprié.

En schématisant la topique de la personne pour les deux destinataires analysés, Clarice et la dame du Poitou, on obtiendra les lieux suivants à partir desquels la morale se trouve pour ainsi dire « modalisée » :

Clarice

Nomen : Clarice

Natura : *sexus* : femme ; *aetas* : jeune femme à marier

Conditio : aristocrate (car elle est promise à un gentilhomme)

Affectio : passion amoureuse pour un homme autre que son promis

Consilia : elle est déterminée à refuser le mari que son père lui a choisi et à lui imposer plutôt son amant

Facta : elle prétexte son intention de se faire religieuse pour refuser le mari que son père lui a désigné

La dame du Poitou

Natura : *sexus* : femme ; *aetas* : femme assez âgée pour être mariée ; *patria* : Poitou ; *commoda* : esprit clair et bon, prudence et raison, etc.

Victus : culture littéraire

Conditio : dame (vraisemblablement de la noblesse)

Habitus : poésie

Studia : poésie et tâches domestiques

Orationes : rondeaux, ballades et lais

Si les modalités ne sont pas les mêmes, Hélisenne de Crenne privilégiant les lieux pouvant construire une « psychologie » élémentaire, Bouchet arrêtant son choix sur la matière de son éloge, les lieux convoqués sont beaucoup plus nombreux que dans la plupart de leurs autres lettres.

Le genre hybride des épîtres de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne

Bien que les deux épistoliers participent de la nouveauté érasmienne liée à la *varietas* infinie du poulpe, la plupart de leurs épîtres familières ne sont en fait que

des lettres-traités adressées à des destinataires de façade. Cependant, çà et là, de façon certes isolée, le destinataire se fait parfois plus présent par la multiplication des lieux de la personne, dans la perspective de l'*aptum* défendu par l'humaniste de Rotterdam. Cette inscription du destinataire dans la lettre familière est telle que dans certains cas elle met en cause la fonction strictement morale assignée aux lettres-traités telles qu'elles étaient conçues dans la tradition cicéronienne et paulinienne. C'est à cet égard que les épîtres familières de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne illustrent un moment dans l'émergence de l'*epistola familiaris* qui est à l'origine de la lettre moderne. Par contre, même dans les cas isolés où l'*aptum* occupe une place prédominante, leurs lettres familières ne se conforment pas complètement aux préceptes d'Érasme, dont l'innovation tient beaucoup à l'*elocutio* qui est ramenée au *sermo*, c'est-à-dire à la conversation entre amis, et au dialogue de comédie. A cet égard, les deux épistoliers sont loin de respecter le *De conscribendis epistolis*. En effet, Jean Bouchet, du simple fait qu'il versifie ses épîtres et qu'il cultive les complications techniques propres à la Grande Rhétorique, comme les rimes équivoquées, s'éloigne de la discussion informelle entre familiers. Il n'en va pas autrement d'Hélisenne de Crenne, dont l'élocution s'avère, de l'avis de Claude Colet, qui a modernisé la langue de ses œuvres, à la fois trop latinisante et trop poétique : « [Elle] avoit usé d'un tel stille, pour ne vouloir estre entendue, fors des personnes plus doctes (en frustrant par ce moyen celles de mediocre sçavoir) comme elles mesmes [Hélisenne de Crenne], ce me semble, dit en l'une de ses epistres invectives²⁵ [...] » En fait, dans le domaine de l'élocution, pierre angulaire de

la nouvelle rhétorique épistolaire humaniste, il faudra attendre le *sermo pedestris* des épigones de Montaigne, pour que soit concrétisé l'idéal érasmien de la lettre familière.

Notes

1. Érasme, « A Formula for the Composition of Letters/Conficiendarum epistolarum formula », Charles Fantazzi (trad.), dans *Collected Works of Erasmus : Literary and Educational Writings*, J. Kelley Sowards (dir.), tome XXV, Toronto, Toronto University Press, 1985, p. 261. Toutes les traductions françaises sont de nous. Par ailleurs, dans nos citations des textes du XVI^e siècle, nous avons distingué systématiquement les « u » et les « v », de même que les « i » et les « j ». Enfin, c'est nous qui soulignons toutes les fois où apparaissent des passages en caractères gras dans les citations.
2. Hélienne de Crenne, *Les Epistres familiales et invectives de ma dame Helisenne*, Jean-Philippe Beaulieu (éd.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1995. Les références à cette édition critique seront indiquées dans le corps du texte, entre parenthèses, par la mention *EFI* suivie du numéro de page.
3. Jean Bouchet, *Epistres Morales et Familieres du Traverser* [fac-similé de l'édition de 1545], Paris, Mouton, 1969. Les renvois à ce fac-similé seront précisés dans le corps du texte, entre parenthèses, par la mention *EMF* suivie de la signature du cahier.
4. Voir à ce sujet l'article de Marc Fumaroli, « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre, de Pétrarque à Juste Lipse », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 78^e année, n^o 6, novembre-décembre 1978, p. 896.
5. Bouchet aurait choisi ce surnom, après que son éditeur Antoine Vérard eut publié ses *Regnars traversant les perilleuses voyes des folles fiances du monde* (~1503 !) sous le nom de Sébastien Brant pour en faire mousser les ventes. Voir à ce propos Henry Guy, *Histoire de la poésie française : l'École des Rhétoriciens*, Paris, Champion, 1910, tome I, pp. 299-300, § 584-585, ainsi que Cynthia J. Brown, *Poets, Patrons, and Printers. Crisis of Authority in Late Medieval France*, Ithaca/London, Cornell University Press, 1995, pp. 21-28.

6. Rappelons les *Lettres en vers* de Jean Molinet, les *Épîtres diverses* de Guillaume Crétin et les *Épîtres de l'amant vert* de Jean Lemaire de Belges. Voir à ce sujet l'*Histoire des littératures*, Raymond Queneau (dir.), Paris, Gallimard, 1963 [1958], coll. « Encyclopédie de la Pléiade », tome III, p. 186. C'est ce genre propre aux Grands Rhétoriciens et à leurs héritiers, parmi lesquels figure Clément Marot, que définit Jacques Peletier du Mans dans *L'Art poétique* de 1555 : « On peut donner lieu à l'Épître entre les Écrits Poétiques. Car ils viennent souvent des narrations, qui ne se peuvent bonnement discourir en autre genre : quelles sont les familières : qui pour la longueur ne se mettront pas en Épigramme : pour la familiarité et pour la continuation de propos, ne se mettront pas en vers lyriques. » (*Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, Francis Goyet (éd.), Paris, Livre de poche, 1990, p. 299).
7. Fritz Neubert, « Die französischen Briefschreiber der Renaissance und ihre Verleger », *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, tome XVIII, 1968, p. 353.
8. Jean-Philippe Beaulieu, « La Fonction du dialogue épistolaire dans les *Epistres invectives* d'Hélisenne de Crenne », dans *Les Femmes de lettres : écriture féminine ou spécificité générique ?*, Benoît Melançon (dir.), Montréal, CULSEC, 1994, p. 6.
9. Pour une analyse tout à fait éclairante de ce traité, on se reportera avec profit au chapitre qu'y consacre Jacques Chomarat : « La lettre », dans *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Belles Lettres, 1981, tome II, chapitre III, pp. 1003-1052.
10. Érasme, « On Writing of Letter/De conscribendis epistolis », *op. cit.*, p. 19.
11. *Ibid.*, p. 21.
12. Claude A. Mayer et Paul M. Smith, « La Première Épigramme française : Clément Marot, Jean Bouchet et Michel d'Amboise. Définition, sources, antériorité », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXXII, 1970, pp. 579-602.
13. Michel de Montaigne, *Essais*, Albert Thibaudet et Maurice Rat (éd.), Paris, Gallimard, 1985 [1963], coll. « Bibliothèque de la Pléiade », p. 508.
14. *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance, op. cit.*, p. 122.
15. Jerry C. Nash, « The Fury of the Pen : Crenne, the Bible, and Letter Writing », dans *Women Writers in Pre-Revolutionary France : Strategies of Emancipation*, Colette H. Winn et Donna Kuizenga (dir.), New York/Londres, Garland Publishing, 1997, p. 220.

16. Érasme, *op. cit.*, p. 20.
17. Saint Eucher, *Épître d'Euchier à Valerian*, Barthélémy Aneau (trad.), Lyon, Macé Bonhomme, 1552, Aiiii, v^o.
18. Pour la lettre d'exhortation, voir Érasme, *op. cit.*, pp. 79 et suiv. ; pour la lettre de persuasion, voir *idem*, pp. 108 et suiv.
19. Érasme, dans une liste qui ne se veut pas exhaustive, classe sous le genre familier la lettre d'information, la lettre d'instructions, la lettre d'éloge à un inférieur, la lettre de remerciement, la lettre de lamentation, la lettre de félicitation, la lettre humoristique, la lettre de conciliation, la lettre d'éloge, la lettre d'obligeance et la lettre de discussion.
20. Sur l'importance du genre démonstratif chez les Grands Rhétoriciens, voir la thèse érudite de François Cornilliat, « *Or nemens* » : Couleurs de l'Éloge et du Blâme chez les « Grands Rhétoriciens », Paris, Champion, 1994.
21. Jean-Louis Vivès, *Livre de l'institution de la femme chrestienne*, Pierre de Changy (trad.), Genève, Slatkine, 1970, p. 39.
22. Saint Eucher, *op. cit.*, Aiiii, v^o.
23. Pour une excellente synthèse sur la topique de la personne, voir l'article de Jean Lecoite, « Les Lieux rhétoriques de la personne dans les récits de l'*Heptaméron* », dans *Marguerite de Navarre 1492-1792*, Nicole Cazauran et James Dauphiné (dir.), Mont-de-Marsan, Éditions InterUniversitaires, 1995, pp. 511-525.
24. Le lieu de la *conditio* ne s'y trouve pas, car elle est une création médiévale renvoyant au concept fondamental d'« estat » propre au Moyen Âge.
25. Hélienne de Crenne, *Les Œuvres de ma dame Helisenne de Crenne* [...], Paris, Estienne Grouleau, 1560, épître de Claude Colet. Le passage en question se trouve dans la quatrième épître invective adressée au présomptueux critique littéraire Elenot : « [...] combien que mes œuvres ne soient riens, au respect des compositions ardues, que l'on voit journelement pulluler, si ne sera il en sa faculté [d'une ignorante, scelere & mauvaise personne] de les entendre [...] » (*EFL*, 132).